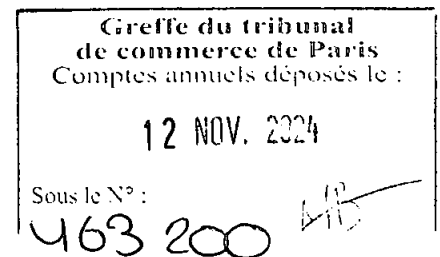


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 12/11/2024 - 163200 - 2014 B 18821 - 804 643 724 - A.K.R. TRADING

AKR TRADING
S.A.S. au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 46 RUE MESLAY

75003 PARIS
R.C.S : 804 643 724



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir un **bénéfice de 252 294.15 Euros**

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **252 294.15 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **252 294.15 Euros**
- Distribution de dividendes : **100 000 Euros** prélevé sur le report à nouveau mis en paiement le 5 juillet 2024.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 1 250 Euros.

Il convient de vous informer que les revenus distribués à des personnes physiques domiciliées en France, la distribution est soumise, à un prélèvement forfaitaire unique sur la distribution brute aux taux de 12,80% (article 200 A du Code général des impôts) soit, sur une option expresse, Irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40% (article 200 A,13, et 158 du Code général des impôts).

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, au taux de 17,20% sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2022	100 000€		
31/12/2021	0€		
31/12/2020	0€		

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de **252 294.15 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **252 294.15 Euros**
- Distribution de dividendes : **100 000 Euros** prélevé sur le report à nouveau mis en paiement le 5 juillet 2024.
- Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 1 250 Euros.

Il convient de vous informer que les revenus distribués à des personnes physiques domiciliées en France, la distribution est soumise, à un prélèvement forfaitaire unique sur la distribution brute aux taux de 12,80% (article 200 A du Code général des impôts) soit, sur une option expresse, Irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40% (article 200 A,13, et 158 du Code général des impôts).

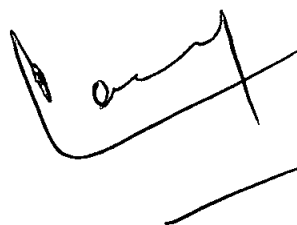
De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, au taux de 17,20% sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2022	100 000€		
31/12/2021	0€		
31/12/2020	0€		

Pour copie certifiée conforme
Le Président



AKR TRADING
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 46 RUE MESLAY
75003 PARIS

R.C.S : 804 643 724

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2024

Le 28/06/2024,
à 10 HEURES,

Les associés de la société **AKR TRADING**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur RAJEN RAMASAWMY, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître **un bénéfice de 252 294.15 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 252 294.15 Euros**

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **252 294.15 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **252 294.15 Euros**
- Distribution de dividendes : **100 000 Euros** prélevé sur le report à nouveau mis en paiement le 5 juillet 2024.

- Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 1 250 Euros.

Il convient de vous informer que les revenus distribués à des personnes physiques domiciliées en France, la distribution est soumise, à un prélèvement forfaitaire unique sur la distribution brute aux taux de 12,80% (article 200 A du Code général des impôts) soit, sur une option expresse, Irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40% (article 200 A,13, et 158 du Code général des impôts).

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, au taux de 17,20% sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2022	100 000€		
31/12/2021	0€		
31/12/2020	0€		

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L227-10 et suivants du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

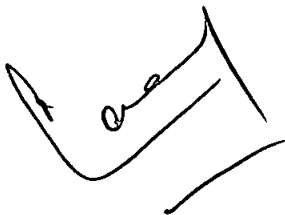
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. L...' or similar, written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. L...' or similar, written over a horizontal line.

Désignation de l'entreprise :		AKR TRADING										1 2																			
Adresse de l'entreprise		46 RUE MESLAY 75003 PARIS										Durée de l'exercice précédent *		1 2																	
Numéro SIRET *		8 0 4 6 4 3 7 2 4 0 0 0 1 1										Néant ☐ *																			
												Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 3																	
												Brut		Amortissements, provisions		Net															
												1		2		3															
Capital souscrit non appelé (I)		AA																													
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC																			
	Frais de développement *	CX										CQ																			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG		3 549																	
	Fonds commercial (1)	AH										AI		100 000		100 000															
	Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK																			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM																			
	Terrains	AN										AO																			
	Constructions	AP										AQ																			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS																			
	Autres immobilisations corporelles	AT										AU		1 724		1 059 665															
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV										AW																			
	Avances et acomptes	AX										AY																			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT																			
	Autres participations	CU										CV																			
	Créances rattachées à des participations	BB										BC																			
	Autres titres immobilisés	BD										BE																			
	Prêts	BF										BG																			
	Autres immobilisations financières *	BH										BI		9 801		9 801															
	TOTAL (II)	BJ										BK		115 075		4 608 110 467															
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM																		
En cours de production de biens		BN										BO																			
En cours de production de services		BP										BQ																			
Produits intermédiaires et finis		BR										BS																			
Marchandises		BT										BU		614 443		1 951 612 493															
Avances et acomptes versés sur commandes		BV										BW																			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX										BY		708 867		708 867															
Autres créances (3)		BZ										CA		769		769															
Capital souscrit et appelé, non versé		CB										CC																			
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD										CE																		
	Disponibilités	CF										CG		32 648		32 648															
	Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI		2 891		2 891															
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ										CK		1 359 619		1 951 1 357 668															
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																													
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																													
	Écarts de conversion actif *	CN																													
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO										1A		1 474 693		6 559 1 468 135															
Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR													
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :										Stocks :										Créances :									

Désignation de l'entreprise		AKR TRADING		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	376 207		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	252 294		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	637 301		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	125 655		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	73 963		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	183 488		
	Dettes fiscales et sociales	DY	198 259		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	FA	249 468		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	830 834			
	Ecart de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 468 135			
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	755 177			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AKR TRADING

46 RUE MESLAY

75003 PARIS

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 468 134,70 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 252 294,15 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/03/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

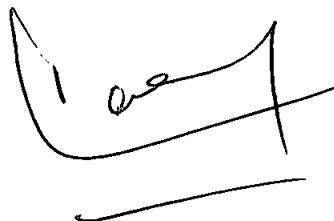
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Certific conforme A la législation



2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 100 000 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	100 000		100 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	100 000		100 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 115 075 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	103 549			103 549
Immobilisations corporelles	974	750		1 724
Immobilisations financières	9 801			9 801
TOTAL	114 325	750		115 075

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 4 608 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 669	881		3 549
Immobilisations corporelles	974	85		1 059
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	3 643	965		4 608

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions,brevets,licences	3 549	3 549	0	3 ans
Fonds commercial	100 000	0	100 000	Non amortiss.
Install.gene.agenc.amenag.div	750	85	665	7 ans
Mat de bureau et informatique	974	974	0	3 ans
TOTAL	105 273	4 608	100 665	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 722 329 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 801		9 801
Actif circulant & charges d'avance	712 528	712 528	
TOTAL	722 329	712 528	9 801

3.4 - Provisions pour dépréciation = 1 951 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	9 256	1 951	9 256		1 951
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
Total	9 256	1 951	9 256		1 951

3.5 - Charges constatées d'avance = 2 891 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 8 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	80	100,00	8 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	80	100,00	8 000

4.2 - Etat des dettes = 830 834 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	125 655	49 999	75 657	
Dettes financières diverses	73 963	73 963		
Fournisseurs	183 488	183 488		
Dettes fiscales & sociales	198 259	198 259		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	249 468	249 468		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	830 834	755 177	75 657	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 110 104 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	480
Dettes fiscales & sociales	109 624
Autres dettes	
TOTAL	110 104

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 229 443 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	2 229 443	100,00 %
TOTAL	2 229 443	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 78 431 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	333 450	78 431	255 019
Résultat financier	-1 911		-1 911
Résultat exceptionnel	-813		-813
Participation des salariés			
TOTAL	330 725	78 431	252 294

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	2	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	4	0

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 2 891 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000000)	2 891
TOTAL	2 891

8.2 - Charges à payer = 110 104 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	480
Fournisseurs fact non parvenue(408100000)	480
Dettes fiscales et sociales :	109 624
Provision pour congés payés(428200000)	16 510
Primes à payer(428300000)	61 310
Charges soc sur congés payés(438200000)	8 379
Charges soc/primes à payer(438300000)	22 367
Taxe d'apprentissage(448100000)	152
Cvae(448500000)	606
Paritarisme(448600000)	300
TOTAL	110 104